

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.708

ABONNEMENTS:	
EN AN	EN SIX MOIS
Département 44.00	25.00
Autres départements 52.00	28.00
Union Postale 62.00	34.00

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-47 et 2-48) : 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-45

PUBLICITÉ - Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

Directeur : P.-H. SAINT-POE

LUNDI
16
JANVIER 1922

La composition définitive du ministère Poincaré



M. REIBEL
(Régions Libérées)

M. LE TROGQUER
(Travaux Publics)

M. SARRAUT
(Colonies)

M. LEON BÉCARD
(Instruction Publique)

M. RAIBERTI
(Marine)

M. MAGINOT
(Guerre)

M. DE LASTEYRIE
(Finances)

Un coin de bleu

La crise ministérielle est terminée. Ouvrier, jeudi dernier, à seize heures trente, par la démission théâtrale de M. Briand, il semblait que le prolongement de quelques jours. Tel était le sentiment du Président de la Chambre. Se rendant compte des difficultés à résoudre, il fixait la prochaine réunion de la Chambre au jeudi 19 janvier, laissant ainsi, au futur Président du Conseil, un délai d'une semaine pour consulter ses amis, prendre l'avis des différents groupes, entamer des négociations et les poursuivre avec les ministrables possibles, s'entendre avec eux sur le programme ministériel, et l'accord établi, former définitivement sa liste et la soumettre à la signature du Président de la République. Députés et sénateurs qui n'aspiraient pas à un portefeuille, retournaient aussitôt dans leurs circonscriptions, avec la conviction qu'il leur serait loisible d'y rester huit jours et même plus, de compléter ainsi la durée des vacances du Président de la République, cette année, en raison de la loi constitutionnelle, fixant à ne varier à son deuxième mardi de janvier l'ouverture des sessions du Parlement.

L'activité, l'habileté, le patriotisme de M. Poincaré ont déjoué tous ces pronostics. Élu, jeudi soir, par M. Millerand, de constituer le cabinet, il a réservé sa réponse définitive, mais, il ne s'est pas contenté de voir les présidents de la Chambre et du Sénat, il a commencé ses démarches, cherchant parmi les parlementaires de toutes les opinions, droitières et socialistes exceptés, ses collaborateurs immédiats. Son intention était de former un ministère d'union républicaine groupant les représentants du Bloc National et de l'Union radicale et radical-socialiste. Après quelques tergiversations, mieux informé, quelques promesses vagues, presque tous se sont refusés. Les organes du Bloc de gauche, des loges maçonniques, les survivants du complot menaçant, criaient à la trahison. Ils espéraient, que désappointés, déçu, M. Poincaré se déroberait, rendrait sa parole au chef de l'État. Le sénateur de la Meuse, n'est fort heureusement pas de ces hommes qui jettent la cognée au pied de l'arbre, par une légère déconvenue. Ne pouvant faire un ministère d'union, de concentration, il a formé un cabinet homogène, après avoir obtenu des radicaux la promesse qu'ils ne le combattraient pas systématiquement.

Adieu le Bloc National le veut, — et il le veut, — quelle réhabilitation il prend le pouvoir, seul, à une heure si difficile que M. Poincaré, lui-même, a déclaré que la situation était aussi grave qu'en juillet 1914. Officiellement, le Bloc, maître du gouvernement, peut compter, sur la neutralité bienveillante de l'opposition radicale, en réalité, il est guetté, surveillé. Qu'il commette la plus légère erreur, qu'il se livre à une fausse manœuvre, les radicaux en éveil, s'uniront aux socialistes indépendants, ou révolutionnaires, pour le combattre. Contre lui, avant même qu'il ait esquissé un geste, il voit se dresser une opposition formidable, irrédoublable, disposée à lui faire grief de la moindre faute de tactique. Fautes, en tout cas, qui, en fait, ne lui sont pas imputables, puisqu'en vertu de la solidarité ministérielle, les ministres d'aujourd'hui sont tenus par les engagements de leurs prédécesseurs d'hier. C'est ainsi que, quelles que soient leurs idées, ils se voient dans l'obligation de prendre part à la conférence de Gènes qu'ils n'approuvent pas, que la presque unanimité du Parlement a réapprouvée, sinon par un vote formel, du moins par ses manifestations, contre M. Briand, président du Conseil sortant.

Jugeant d'après les apparences, les pessimistes, — ils sont, hélas ! légion en France, — estiment que le Bloc National a tous les atouts contre lui, que fatalement, il doit succomber dans la lutte, et que, par suite, le cabinet Poincaré, succombera dans la lutte. Ce n'est point notre avis. M. Poincaré, en politique avisé, a déjà, dans son entrevue avec M. Lloyd George, dégagé le terrain. Il accepta la succession de son prédécesseur, il s'efforça de soulager les charges, non pas servilement, mais en homme résolu, à en tirer le plus d'avantages possibles, bien décidé à ne pas s'incliner. S'il ne peut faire autrement, il se rendra à Gènes, non comme un condamné, non même comme un accusé, mais en chef de gouvernement, soucieux de remplir son devoir, de défendre les droits et intérêts de la France.

D'après les comptes rendus de l'entrevue des deux premiers anglais et français, leur entretien avait un caractère extrêmement cordial. Ce serait toutefois exagéré de dire qu'ils sont entièrement d'accord. M. Poincaré n'est pas M. Briand, il ne prend pas l'ombre par la proie. Il a des droits,

il ne les abandonnera pas pour des promesses, il les soutiendra jusqu'au bout, fort de la justice de sa cause. A Gènes, il limitera la discussion au programme purement économique et financier sans permettre qu'elle dévie sur les problèmes politiques. Partisan du pacte des garanties franco-britanniques, il se déclarera prêt à y adhérer, mais réclamera au préalable, une mise au point définitive. Jusqu'ici, du côté anglais, il n'y a rien de précis, des promesses non sans valeur, sans aucun doute, mais pas assez formelles pour engager définitivement le gouvernement de la Grande-Bretagne. L'avant-projet, communiqué à la presse, n'a pas un caractère de réciprocité, et de plus, ne vise qu'une agression de la France par l'Allemagne, laissant dans l'ombre, l'attaque de la Pologne et de la Yougo-Slavie, nations qui sont nôtres de par leur création, et de par l'appui que nous leur avons prêté.

Le gouvernement de M. Poincaré ne se fera pas à l'aventure, il entend maintenir les droits de la France dans toute leur amplitude, et non pas à faire de la nation française une vassale de l'Angleterre, soumise à son bon plaisir. C'est pourquoi le nouveau Président du Conseil a fait comprendre au Premier anglais, qu'il voulait revenir à la méthode habituelle de discussion entre gouvernements, par la voie diplomatique, et non par l'intermédiaire du Conseil Suprême, qui ne devrait se réunir que pour entériner les décisions acquises entre les chancelleries intéressées. M. Lloyd George s'est rendu à cette conception, puisque, dit-on, il va entamer les négociations des deux gouvernements sur les questions en suspens, et qu'en conséquence, aujourd'hui même lundi, M. Poincaré doit conférer avec Lord Curzon sur les principaux problèmes de politique extérieure, intéressant les deux pays.

Pour peu que la majorité ministérielle ne se laisse pas troubler par les crailleries de l'opposition, le ministère Poincaré, ainsi que nous le disions hier, fera de grandes choses.

P.-H.-SAINT-POL

Le tri-centenaire de Molière a été célébré, à Paris par une série de représentations

Paris, 15 janvier. — Le cycle des fêtes du tri-centenaire de Molière, brillamment inauguré, hier, par la cérémonie de la Sorbonne, s'est poursuivi, aujourd'hui, par une série de représentations.

La Comédie Française a donné en matinée la représentation gratuite de « l'Étourdi ». Le Théâtre National de l'Odéon représentait « l'Avare ».

Ces deux spectacles ont été suivis par une nombreuse assistance de personnes, qui, afin d'être placées, avaient attendu plusieurs heures l'ouverture des portes.

D'autres théâtres en matinée, comme en soirée, ont joué des pièces de Molière. Plusieurs représentations avaient été organisées par des municipalités dans des locaux de fortune, cinémas ou préaux d'écoles avec le concours de troupes d'amateurs.

Ce matin, par les soins du Conseil municipal et de la ville de Paris, des fleurs et des palmes ont été déposées à un 96 de la rue Saint-Honoré, devant l'immeuble qui s'éleva là où était bâtie la maison natale de Molière.

Au lycée Louis-le-Grand

Cet après-midi, le lycée Louis-le-Grand, ancien collège de Clermont, a fêté celui qui fut l'un de ses plus brillants élèves.

M. Georges Féré, l'actuel proviseur, a fait parcourir à ses visiteurs l'ancien Collège de Clermont.

Il leur a retracé ce que l'on connaît de cette partie de la vie de Molière.

A la Comédie Française

Avant la visite, les élèves et leurs parents ont assisté à une représentation du « Malin Imaginaire », jouée par une troupe de futurs professeurs.

Le ministère est définitivement constitué. Sauf une modification concernant le ministère du Travail, la composition du Cabinet est celle que « Paris-Centre » a donné, hier, dans sa dernière édition.

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : Raymond POINCARÉ.

Vice-Présidence du Conseil, Justice, Alsace-Lorraine : M. BARTHOU.

Intérieur : M. Maurice MAUNOURY.

Finances : M. de LASTEYRIE.

Guerre et Pensions : M. MAGINOT.

Marine : M. RAIBERTI.

Agriculture : M. CHERON.

Travaux Publics : M. LE TROGQUER.

Instruction Publique : M. LEON BÉCARD.

Colonies : M. SARRAUT.

Travaux Publics : M. LE TROGQUER.

Commerce : M. DIOR.

Régions Libérées : M. REIBEL.

Sous-secrétaires d'Etat

Présidence du Conseil : M. COLRAT.

Marine Marchande : M. RIO.

P. T. T. : M. Paul LAFFONT.

Enseignement technique : M. Gaston VIDAL.

Aéronautique : M. Laurent EYNAC.

Tous les hauts-commissaires sont supprimés.

Les suprêmes démarches

Paris, 15 janvier. — M. Poincaré a réuni ce matin à 9 h. 30 ses collaborateurs du cabinet.

Sont arrivés successivement : MM. Maurice Maunoury, Reibel, Maginot, Le Trogquer, Chéron, Léon Bérard, Barthe, Alexandre Bérard, Dior, de Lasteyrie, Raiberti.

M. Alexandre Bérard, après une courte visite rue Marbot, est parti sans donner son acceptation de faire partie du cabinet.

Une démarche a été faite vers 10 heures auprès de lui par M. Chéron. Celui-ci est revenu seul rue Marbot, où M. Barthe l'a rejoint peu après.

A 10 heures 55, M. Poincaré quittait son domicile pour aller conférer avec M. Briand.

MM. Barthe et Chéron ont quitté également la rue Marbot en disant qu'ils reviendraient d'ici peu.

A 11 heures, il restait donc à trouver le titulaire pour le ministère du Travail et de l'Hygiène.

A 11 h. 10, M. Paul Strauss, sénateur de la Seine, arrivait rue Marbot, en compagnie de M. Chéron.

M. Barthe revenait à son tour à 11 h. 35 chez M. Poincaré, ramenant dans son automobile M. Albert Peyronnet, sénateur de l'Allier.

A 11 h. 45, M. Poincaré rentrait à son domicile où l'attendaient ses collaborateurs. Les ministres quittaient alors la rue Marbot à midi 15.

Le ministère était définitivement constitué.

M. Poincaré se rendait à l'Élysée, faire part officiellement au président de la République de la constitution du cabinet, et lui soumettait la liste de ses collaborateurs.

A l'Élysée

Après-midi, à 15 h. 30, une réunion s'est tenue au domicile de M. Poincaré. Elle a pris fin à 6 heures 10. A ce moment, les nouveaux ministres se sont rendus avec M. Poincaré à l'Élysée, où ils ont été présentés au président de la République.

Se succédant de minute en minute, les ministres sont arrivés à l'Élysée entre 18 h. 15 et 18 h. 25.

L'entrevue avec le président de la République se termina à 18 h. 55.

La composition du cabinet

Le cabinet comprend 14 ministres au lieu de 15, par suite de la réunion de la Guerre et des Pensions sous la même direction, et 5 sous-secrétaires au lieu de 9.

Enfin, tous les commissariats généraux sont supprimés.

Sur les 14 ministres, 10 sont députés et 4 sont sénateurs.

Les 10 députés se répartissent ainsi au

point de vue de la classification parlementaire : 4 sont membres de la gauche républicaine démocratique : MM. Barthe, Maginot, Maunoury et Léon Bérard ; 1 est membre du groupe radical-socialiste, M. Sarraut ; 1 est membre de l'Action républicaine et sociale, M. Reibel ; 1 est membre du groupe républicain de gauche, M. Le Trogquer ; 3 sont membres du groupe de l'Entente républicaine et démocratique, MM. de Lasteyrie, Dior et Raiberti.

Des 4 sénateurs, deux, MM. Poincaré et Chéron, appartiennent au groupe de l'Union républicaine et les deux autres, MM. Paul Strauss et Peyronnet, au groupe de la gauche démocratique, qui est le groupe radical du Sénat.

Les secrétariats d'Etat se classent ainsi politiquement : 2 républicains-socialistes, MM. Rio et Vidal ; 1 radical-socialiste, M. Paul Laffont ; 1 républicain de gauche, M. Laurent Eynac ; 1 membre de la gauche républicaine démocratique, M. Colrat.

On voit que tous les groupes de gauche sont représentés dans le nouveau cabinet.

Les socialistes et la droite n'y figurent pas.

Les ministres se réuniront demain en Conseil de cabinet et mardi en Conseil des ministres à l'Élysée.

Les régions représentées

Toutes les régions de la France sont au Nord, représentées dans le nouveau cabinet : L'Est, par MM. Poincaré, Maginot et Reibel.

L'Ouest, par MM. Maunoury, Chéron, Dior, Le Trogquer et Rio.

Le Sud et le Sud-Ouest par M. Barthe, Léon Bérard, Sarraut et Raiberti, Laffont et Eynac.

Le Centre, par M. de Lasteyrie, Peyronnet, Gaston Vidal.

Paris, par M. Strauss, et la banlieue par M. Colrat.

Les ministres nouveaux

M. MAURICE MAUNOURY
Ministre de l'Intérieur

M. Maurice Maunoury est né en 1863 à Alexandrie, en Egypte, où son père était avocat.

Il est ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur des Arts et Manufactures, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Élu en 1910, député d'Eure-et-Loir (2^e circonscription de Chartres), dont son père avait déjà été l'un des représentants à la Chambre, il a été réélu en 1914.

Il était inscrit au groupe de la gauche radicale.

En 1919, il s'est présenté sur la même liste que M. Paul Deschanel et a, comme lui, été élu à la majorité absolue. Dans la Chambre actuelle, il est inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Il est le cousin germain du général Maunoury, le glorieux héros de la bataille de l'Ourcq, et du docteur Gabriel Maunoury, député d'Eure-et-Loir.

M. CHARLES DE LASTEYRIE
Ministre des Finances

M. Charles de Lasteyrie est né à Paris en 1871.

Il est le fils de Robert-Charles de Lasteyrie, archiviste aux Archives Nationales, Chambrier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui siégea à la Chambre comme député de la Corrèze de 1893 à 1898, et le petit-neveu de Jules de Lasteyrie, qui fut député de la Sarthe de 1842 à 1848, représentant de Seine-et-Marne à la Constituante en 1848, à la Législative en 1849, à l'Assemblée nationale en 1871, et sénateur inamovible en 1875.

Il est licencié en droit et ancien élève de l'École des Chartes, où son père était professeur. Il a fait sa carrière dans l'inspection des finances et est professeur à l'École des sciences politiques.

Élu en 1919 député de la Corrèze, il s'est inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique.

M. RAIBERTI, Ministre de la Marine

M. Raiberti est né en 1862 à Nice. Il est avocat.

Élu député des Alpes-Maritimes en 1890, il a toujours été réélu. Inscrit pendant les législatures précédentes au groupe de l'Union Républicaine, il est, dans la Chambre actuelle, au groupe de l'Entente républicaine démocratique.

A maintes reprises, il a fait partie de la commission du budget, où il a été chargé, notamment de présenter des rapports sur

le budget de la guerre et le budget des Affaires Étrangères.

Le 16 novembre 1920, M. Georges Leygues, président du Conseil, lui confia le portefeuille de la guerre, à la suite de la démission de M. André Lefèvre.

M. HENRY CHERON
Ministre de l'Agriculture

M. Henry Chéron est né en 1867 à Liéville. Il est avocat.

Élu député de Calvados dans la première circonscription de Caen, en 1906, réélu en 1910, il est entré au Sénat à une élection partielle en 1913. Il s'est inscrit au groupe de la gauche républicaine.

Il a été sous-secrétaire d'Etat à la guerre dans le cabinet Clemenceau de 1906 à 1909 ; à la Marine, dans le cabinet Briand de 1909 à 1910 ; ministre du Travail dans le cabinet Barthe, en 1913 ; rapporteur général du dernier budget.

M. PAUL STRAUSS, Ministre de l'Hygiène

M. Paul Strauss est né à Ronchamp (Haute-Saône), en 1852. Il est homme de lettres et publiciste.

Il a fait la campagne de 1870-71 dans le corps des franc-tireurs de Neuilly.

Entré au Conseil municipal de Paris en 1884, comme l'un des représentants du 9^e arrondissement, il y passa douze années. Il s'y occupa plus particulièrement des questions économiques et financières et des questions d'assistance publique, de salubrité et d'hygiène.

Il s'est fait de ces dernières, une spécialité où il a acquis une compétence reconnue qui lui a valu d'être nommé président du Conseil supérieur de l'assistance publique, et, on peut le dire, de toutes les commissions, de tous les comités qui ont pour objet l'amélioration de l'hygiène et la lutte contre le laudis et contre la maladie.

Il a été élu sénateur de la Seine en 1897, et a toujours été réélu. Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique.

M. CHARLES REIBEL
Ministre des Régions Libérées

M. Charles Reibel est né à Vesoul, en 1882.

Il est avocat à la Cour d'appel de Paris et a été l'un des secrétaires de M. Millerand.

Il est entré à la Chambre aux élections de 1919 comme député de Seine-et-Oise et s'est inscrit au groupe de l'Action Républicaine et Sociale.

Il a été sous-secrétaire d'Etat à la prési-

de du Conseil. Il était spécialement chargé des questions relatives à l'Alsace et à la Lorraine dans le cabinet Millerand 1920 et le cabinet Georges Leygues 1920-21.

M. ALBERT PEYRONNET
Ministre du Travail

M. Albert Peyronnet est né à Brest en 1882. Il est avocat et administrateur.

Il a été chef de cabinet de M. Viviani au ministère du travail de 1906 à 1910 et de M. Monis, au ministère de l'Intérieur en 1911.

Élu sénateur de l'Allier en 1912, il a été réélu en 1920. Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique.

M. LOUIS BARTHOU

M. Louis Barthe est né en 1862 à Oloron. Élu en 1889 dans les Basses-Pyrénées, et constamment réélu, ancien président du Conseil, avocat.

M. MAGINOT

M. Maginot est né à Paris en 1877. Élu pour la première fois en 1910 dans la Meuse, ancien sous-secrétaire d'Etat à la guerre, ancien ministre des pensions.

En attendant la réponse de M. Albert Sarraut à l'offre qui lui a été faite par M. Poincaré de conserver le portefeuille des Colonies, il a été décidé que M. Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, assurerait l'intérim de ce département.

M. LEON BÉCARD

M. Léon Bérard est né en 1876 à Sauteville (Barn). Avocat, député des Basses-Pyrénées depuis 1910. Ancien sous-secrétaire d'Etat et ministre de l'Hygiène dans les derniers cabinets.

M. DIOR

M. Dior est né à Granville en 1867. Ingénieur, député de la Manche depuis 1906, ministre du Commerce dans le dernier cabinet.

M. LE TROGQUER

Ingénieur des Ponts et Chaussées. Élu député des Côtes-du-Nord en 1919, ministre des Travaux Publics dans les cabinets Millerand, Leygues et Briand.

M. ALBERT SARRAUT

M. Albert Sarraut est né à Bordeaux en 1872.

Ancien gouverneur de l'Indo-Chine, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, ancien ministre de l'Instruction publique, ministre des Colonies dans les cabinets Millerand, Leygues et Briand.

Les habitants de Dantzig se prononcent contre l'Allemagne

DANTZIG, 15 janvier. — Le 10 janvier a pris fin le délai d'option pour l'Allemagne. Le territoire entier s'est prononcé pour la nationalité dantzoise.

Seuls 4 500 habitants environ ont opté pour l'Allemagne.

Le chiffre de la population du territoire de Dantzig est, d'après les statistiques allemandes, de 220 000 âmes. La ville de Dantzig, à elle seule, compte 182 762 habitants.

Il y a 850 000 internés en Russie

VARSOVIE, 15 janvier. — On mande de Moscou : Le nombre des personnes qui sont internées dans les camps soviétiques est de 850 000. Les autorités soviétiques ont décidé de remettre en liberté les jeunes gens et les femmes avec leurs enfants et les hommes âgés de plus de 50 ans.

Le chancelier Wirth se rendrait à Gènes

BERLIN, 15 janvier. — Le « Journal de Huit Heures du Soir » signale, sous toutes réserves, le bruit d'après lequel M. Wirth, chancelier, se rendrait personnellement à Gènes pour prendre part aux travaux de la Conférence.

Un cinéma en flammes

PARIS, 15 janvier. — Ce matin à 6 h. 45 un cinéma situé rue Charles-Chesson, à Bois-Colombes, a été détruit par un incendie.

Les causes sont encore inconnues, mais toute idée de malveillance paraît devoir être écartée.

Aucun accident de personne à signaler. Les dégâts sont évalués à 200 000 francs.

Le sinistre a été combattu par les pompiers de Bois-Colombes, de Colombes et de la Garenne.

Une enquête est ouverte.

LE PREMIER ANGLAIS EST EN ANGLETERRE

LONDRES, 15 janvier. — M. Lloyd George, venant de France, est arrivé à Londres.

Lord Curzon y retourne

CANNES, 15 janvier. — Lord Curzon, ministre des Affaires Étrangères de Grande-Bretagne, a quitté Cannes à 14 heures.

L'ÉTAT DE MADAME GREYGHTON EST STATIONNAIRE

PARIS, 15 janvier. — L'état de Mme Laura Andrey-Ryan Greyghton, bien que très grave était stationnaire.

DERNIERE HEURE DEUXIEME EDITION 3 HEURES MATIN

APRES LA CONFERENCE DE CANNES

Les ministres belges affirment que leur pays ne renouera des relations avec la Russie que si cet Etat reconnaît ses dettes

BRUXELLES, 15 janvier. — Au cours d'un entretien accordé à un rédacteur du « Soir » par MM. Theunis et Jaspard, ceux-ci ont insisté sur le fait que le droit de priorité de la Belgique, que tout le monde en principe reconnaît pour inviolable, a été le premier objet de discussion et que cette fois les modalités en ont été affirmées d'une manière que M. Theunis espère définitive.

Un second point important de la Conférence, déclare alors M. Jaspard, est l'entente défensive anglo-belge, qui vient d'être réalisée et dont le protocole a été signé. Les termes de cette convention, qui impliquent pour la Belgique le concours défensif de toutes les forces de terre et de mer et de l'air de la Grande-Bretagne, pour le cas où la Belgique serait l'objet d'une nouvelle

Les Juntas militaires se dissolvent volontairement

PARIS, 15 janvier. — Un fait important a marqué la journée d'hier, en Espagne. Les présidents des juntas de l'état-major, de l'artillerie et de génie ont informé le sous-secrétaire d'Etat à la guerre que leurs organisations avaient décidé de se dissoudre volontairement. Les événements les seuls faits du fait de la chute du cabinet et, particulièrement, du ministre de la guerre. Cependant la junte de l'infanterie, qui mena la campagne la plus active contre M. de la Cierva, ne semble pas prête, jusqu'à présent, à disparaître.

La délégation soviétique tient à venir à Gênes

Helsingfors, 15 janvier. — Le communiqué officiel suivant a été publié à Moscou : Le gouvernement russe a reçu l'invitation à la Conférence Internationale de Gênes.

La délégation russe qui sera envoyée à Gênes sera constituée ces jours-ci par le Comité exécutif central qui sera convoqué, à cet effet, en session extraordinaire.

On considère comme certain que la délégation russe sera présidée par Tchichérine, et que Krassine en fera partie.

En ce qui concerne les autres membres de la délégation, on donne les noms de Litvinoff, Kameneff et Rifoff, et même l'ancien ministre du tsar Kontler.

UN AVION CAPOTE

VERSAILLES, 15 janvier. — Un avion militaire ayant voulu atterrir ce matin près du fort de Douaumont, situé dans l'arrondissement de Pontoise, a capoté.

Le pilote, dont l'identité n'a pu encore être établie, grièvement blessé, a été transporté à l'infirmerie du fort.

LES FRANÇAIS RAPATRIES DE RUSSIE

PARIS, 15 janvier. — Dans la nuit, sont arrivés à la gare du Nord, dix Français rapatriés de Russie.

UN CONGRES DES MUTILES A CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND, 15 janvier. — Aujourd'hui s'est réuni à Clermont le congrès des mutilés et des anciens combattants que devait présider M. Maginot.

Celui-ci, retenu à Paris par la formation du nouveau ministère, était représenté par M. Lehmann, inspecteur général des Pensions.

Ce congrès, après avoir approuvé l'exposé de l'œuvre de l'Union Fédérale fait par le président, M. Henri Fichet, a voté une adresse de félicitations à M. Maginot pour son maintien au poste de ministre.

Il a été décidé que le Congrès national se tiendrait à Clermont au mois de juin prochain.

Les Sports

France bat Belgique par 2 buts à 1

PARIS, 15 janvier. — Cet après-midi, l'équipe française a battu l'équipe de Belgique par 2 buts à 1.

Liège bat Lille par 6 buts à 1

LILLE, 15 janvier. — Cet après-midi, l'équipe belge de Foot-ball Club Liégeois a battu l'Olympique Lillois par 6 buts à 1. A la mi-temps, l'Olympique menait par 3 buts à 2.

Gascogne bat Clermont par 6 à 0

BAYES, 15 janvier. — Les Cadets de Gascogne se sont rencontrés aujourd'hui avec le F.C.A.P. Clermontois, après un beau jeu. Cette dernière équipe fut battue par 6 (2 essais), à 0, dernière équipe fut battue par 6 (2 essais), à 0, dernière équipe fut battue par 6 (2 essais), à 0.

Guillemot, vainqueur du challenge Aycaguer

LYONS, 15 janvier de notre correspondant particulier, par téléphone. — Aujourd'hui s'est tenu à Lyon, le challenge Aycaguer. Le Club Athlétique de la Société Générale de Paris a gagné le challenge, et le coureur français Guillemot s'est classé premier.

Le Creusot bat Yonnax par 3 à 0

Le CREUSOT, 15 janvier de notre correspondant particulier, par téléphone. — Le Club Athlétique Creusotin (1), bat Club Sportif Yonnax (1), par trois points (1 essai), à 0. Deuxième du championnat du Lyonnais.

Dans la deuxième mi-temps, le Creusot marque un fort but essai, par ses lignes arrières; Yonnax, malgré tous ses efforts, n'arrive pas à égaliser. Belle phase de jeu malgré le terrain gelé et très dur.

Montluçon bat Aubusson par 5 buts à 0

MONTLUÇON, 15 janvier de notre correspondant particulier, par téléphone. — L'Union Sportive Montluçonnaise (1), bat, en match amical, le Cercle Sportif Aubussonnais (1), par 5 buts à 0.

MONTLUÇON (2) BAT MOULINS (2) PAR 11 A 0

L'Union sportive Montluçonnaise (2), bat football Club Moulinois (2) en rugby, par 11 (3 essais dont 1 transformé), à 0.

NIÈVRE

NEVERS

LE CONCERT-CONFERENCE AU CINE-PARC

Il paraît téméraire d'oser résumer en quelques lignes le concert qui fut donné jeudi soir au profit de l'Union névernaise des Associations féminines professionnelles d'origine sociale, tant l'intérêt qu'il fit naître chez ses nombreux auditeurs semble enflammer de détails captivants. Mlle Cécile Deroche est enfant de Nevers; elle est de très bonne heure son premier prix à Paris, et le sera grand vainqueur de nos concours respectueusement, c'est de ne pas faire profiter sa ville natale d'un talent aussi complet que le sien.

M. Krelly nous fit admirer son rare talent, jeu simple, alerte et consciencieux. Nous aurions aimé l'entendre dans l'Adagio pour violon solo, de Bach, que le programme, trop compact, a obligé à retrancher.

Une révélation au public fut l'audition de Mme Germain, élève que qu'on a dû admirer par l'attachement, nous souhaiterions à bien des professionnels du chant un organe doué d'autant de qualités essentiellement musicales.

Il fut fallu pour que la voix puissante de M. Allard, sans artifice, un intérêt psychologique puissant, et nous avons pu suivre avec attention l'évolution de cette manifestation de l'activité féminine, la où elle n'était pas prévue, et qu'il importait d'entourer de soins, comme seules peuvent le faire les associations professionnelles féminines d'entente sociale.

Documentée à l'envi, son étude sur la situation sociale de la femme devant le travail, présentée sans artifice, un intérêt psychologique puissant, et nous avons pu suivre avec attention l'évolution de cette manifestation de l'activité féminine, la où elle n'était pas prévue, et qu'il importait d'entourer de soins, comme seules peuvent le faire les associations professionnelles féminines d'entente sociale.

Dans le clergé, — M. l'abbé Léon Guinot, curé de Thaix, a été nommé curé de Ferrière; M. l'abbé Eugène Rainat, curé de Breugnot, a été nommé curé de La Chapelle-Saint-André; M. l'abbé Louis Savard, a été nommé curé de Gémouille; M. l'abbé Henri Lefèvre a été nommé professeur à l'Institution Saint-Cyr; M. l'abbé Léonce Gueneau a été nommé vicaire à Saint-Martin de Clamecy.

Nomination. — Notre compatriote, M. L. Dasse, administrateur général de la marine, à St-Servais, a été nommé directeur de l'inscription maritime au Havre.

Banquet des anciens sous-officiers. — La section de Nevers de l'Union générale des anciens sous-officiers, a donné, hier, aux salons Vanand, un banquet auquel prirent part un grand nombre de ses membres avec leurs familles.

Le banquet eut lieu sous la présidence de M. Genly, vice-président d'honneur, de la section, en l'absence de M. Besile, président d'honneur.

Remarques dans l'assistance : M. le commandant Colombar, M. le colonel Santos-Cottin, commandant le 13^e R.I. Ce dernier prononça, au dessert un toast vibrant qui fut très applaudi.

A l'issue du banquet, un bal eut lieu, qui dura jusqu'au matin, au plus grand contentement de tous et termina la fête.

FOURCHAMBAULT

AMICALE DES MUTILES, VEUVES DE GUERRE PUPILLES, ASCENDANTS ET ANCIENS COMBATTANTS

Le 8 janvier, l'Amicale des mutilés, veuves de guerre, pupilles, ascendants et anciens combattants de Fourchambault, a tenu son assemblée générale annuelle. La séance a été ouverte à 14 heures; 135 adhérents étaient présents.

Le président a mis aux voix les vœux suivants qui ont été votés à l'unanimité :

1° Que tous les enfants des mutilés aient droit au titre de Pupille de la Nation, quelle que soit la date de leur naissance;

2° Que les Pupilles puissent être inscrits, bien que Pupilles, sur les listes d'Assistance lorsque la situation des parents ou tuteurs justifie cette mesure et sur l'avis de l'Office départemental communiqué aux maires; ou que l'Office national obtienne des médecins, chirurgiens, pharmaciens et hôpitaux un tarif spécial applicable aux Pupilles qui, sous ce régime, rempliraient les conditions pour être inscrits sur les listes d'Assistance;

3° Que l'Armistice qui a marqué l'arrêt définitif des hostilités soit toujours fixé le 11 novembre;

4° Que les Associations qui comprennent des mutilés, des veuves de guerre, des pupilles, des ascendants ou des anciens combattants, soient admises à élire des délégués pour l'élection du Conseil Supérieur de l'Office national des Pupilles de la Nation;

5° Que tous les avantages faits aux mutilés soient applicables à tous proportionnellement à leur degré d'invalidité.

Que les enfants qui ont subi l'augmentation de la pension des veuves et de la pension des orphelins soit voté le plus tôt possible. Considérant que la somme de 800 fr. actuellement accordée aux veuves de guerre et aux orphelins de terre et de mer est insuffisante, demande que cette somme soit portée à 1.200 francs Pour permettre de trouver ces ressources nécessaires à cette augmentation, comme en espèce, il ne paraît pas possible moralement de continuer à assumer la charge non rémunérée de l'éducation et de l'entretien de ses enfants, à celle qui se remarque et qui par conséquent trouve un nouveau soutien, demande que l'augmentation de la pension ne soit pas accordée aux veuves mariées.

La séance s'est terminée par l'élection du nouveau Conseil d'administration et de la commission des fêtes pour 1922.

Ont été élus : président, M. Joseph Bouchecourt; vice-présidents, Mme veuve Babeulle, M. Léon Bousquet; secrétaire général, M. Marcel Marquet; secrétaire adjoint, M. Marcel Marquet; trésorier, M. Marius Péri; trésorier adjoint, M. Gaston Ravard; contrôleurs, Mme veuve Pannarioux, MM. Louis Coutrot, Louis Charlier; enquêteurs, MM. Emile Papin, Edouard Perreuda; Mme veuve administrateurs, MM. Henri Taibot, Victor Desjardins, Louis Richard; commission des fêtes, MM. Blondelet, Relin, Quansac, Millot, Forcinat, Pascault, Jalliot, Georges Jarry, André Michel, Pierre Michel.

A 17 h. 45, la séance était levée.

Nous rappelons que le banquet annuel auquel peuvent prendre part les adhérents, membres bienfaiteurs et honoraires, aura lieu chez M. Tourliaux, restaurant des Tillules, le samedi 21 janvier, à 20 heures.

Les inscriptions seront reçues jusqu'à lundi 16, à 21 heures, chez MM. Colin et Péri, rue Gambetta; Marquet, rue du Quatre-Septembre; Richard, à la mairie; M. Tourliaux, et à la permanence du dimanche 15 janvier, de 9 à 11 heures.

Ivresse. — Pierre Marx, qui était en complet état d'ivresse, se voit dresser procès-verbal et invité à liquider son trop plein au violon.

Ivresse. — Eugène Barret, qui était en complet état d'ivresse, et qui causait du scandale dans les rues de Fourchambault, a été finit sa source au violon. Gratification d'un procès-verbal.

Contravention. — Un logeur, M. G.C., de Garchizy, qui avait négligé de tenir à jour son registre, se voit dresser procès-verbal.

Contravention. — R., de Germiny, qui avait laissé son attelage sur la route nationale de Pougues, se voit dresser procès-verbal.

Contravention. — M. S., de Pougues-les-Eaux déambulant librement sans lanterne la nuit, se voit dresser contravention.

ANNUAIRE DE LA NIÈVRE 1922

Prix : 4 fr. 50. Franco à domicile : 5 fr. 50. Editeur: Imprimerie de la Nièvre, avenue Georges-Clemenceau 7. PARIS-CENTRAL, 3, rue du Chemin de Fer, Nevers. Les commandes devront être accompagnées d'un mandat-poste.

ALLIER

Le Conseil municipal de Vichy travaille à l'embellissement de la ville

Stance du 9 janvier 1922 (Suite et Fin)

— Les hommes du poste d'incendie ont demandé à bénéficier du repos hebdomadaire et du congé annuel de 10 jours. Satisfaction leur est donnée.

— Mme veuve Cohendy sollicite une réduction sur un somme de 555 fr. due par sa grand-mère, Mme veuve Courtois.

Le conseil considérant que le règlement du service des eaux ne permet pas de donner satisfaction à cette demande, décide qu'un délai satisfaisant sera accordé à l'intéressé pour le libérer.

— La demande qu'il sera demandé au personnel des écoles maternelles de maintenir les garderies du jeudi et qu'à partir du 1^{er} janvier 1922, les institutrices adjointes des écoles maternelles de la commune identifieront que les directrices, soit 500 francs par an.

— Considérant que le rétablissement de la troisième distribution du dimanche n'a pas donné les résultats qu'on en attendait; Considérant que les retards signalés sont dus à l'insuffisance du nombre des facteurs actuellement en service.

Le conseil émet le vœu que l'Administration des postes prenne immédiatement toutes mesures utiles pour assurer le fonctionnement régulier de cette troisième distribution ou qu'elle revienne à l'état de choses précédemment établi.

— Les mémoires ci-après sont approuvés : Cie Française des conduites d'eau, à Paris, 4.200 fr. 34; Gabriel Chamon, industriel à Paris, 2.637 fr. 28.

— La demande présentée par M. l'Architecte Voyer est acceptée par le conseil.

— Les cantonniers Bertual, Chesseret, Gacou, Masson, François, Tizorin, Mallet, Destouères, recevront chacun un pantalon en toile bleue en raison de la campagne de deux mois et demi de cylindrage qu'ils ont effectuée et qui a occasionné l'usure rapide de leurs vêtements.

— Le conseil décide qu'il sera alloué un complément de loyer à chacun des 19 égoûters de la ville, pour l'année 1921.

— M. Chabroux recevra une indemnité annuelle de logement de 600 francs en raison de la situation toute particulière dans laquelle il se trouve. L'augmentation, soit de 300 francs lui est attribuée à partir du 23 novembre 1920.

— Mme Riquie a présenté une demande qui ne peut recevoir satisfaction.

Le conseil tenant compte de la situation dans laquelle l'intéressée se trouve, décide de lui accorder un secours exceptionnel de 50 fr.

MOULINS

LES ASSISES DU DEPARTEMENT

Voici la liste des jurés appelés à siéger à la première session des assises qui s'ouvrira le 14 à 13 heures.

Jurés titulaires MM. Courtial Jean, cultivateur à Louroux-Hodement; Bignon Mathieu, propriétaire à Cusset; Fradet Louis, propriétaire à Commentry; Augot Jean, sabotier à Gigny; Dru Paul, négociant à Saint-Pierre-Laval; Fayol Georges, marchand de bois à Montluçon; Chaumont Joseph, retraité à Molinet; Sarrazin Auguste, cafetier à Montluçon; Billard Jean Baptiste, propriétaire à Moulins; Cahat Alfred, pharmacien à Montluçon; Bordat Georges, négociant à Dampierre; Pradon-Vallancy Hubert, conseiller d'arrondissement à Saint-Germain-de-Salles; Julien Georges, marchand tailleur à Commentry; Rivière Marc, fabricant d'eau gazeuses à Montluçon; Bédier Jean, cultivateur à Chambard; Goudard Jean Marie, cultivateur à Montcombroux; Meunier Gilbert, propriétaire à Perrigny; Guillaume Jean Baptiste, fabricant de tuiles à Vernet; Matrat Jean, propriétaire à Loddes; Julien Jacques, secrétaire de chambre de commerce à Montluçon; Beaufils Pierre employé à Vichy; Jemier Gabriel, propriétaire à Nassigny; Jarry Paul, propriétaire cultivateur à Brotteaux; Assadet Hippolyte, mécanicien à Saint-Pourçain sur-Sioule; Fréchet Léon, rentier à Lurey-Lévy; Deschamps Pierre, sabotier à Arfeuilles; Frobert Pierre, marchand de bestiaux à Arfeuilles; Dessert Gabriel, propriétaire à Andelaroche; Sollet Léon, cafetier à Rezetet; Freslier Pierre, fermier à Toulon; Roumeau Thomas, cultivateur à Barberie; Saumet Léon, typographe à Montluçon; Naturel Gilbert, épicier à Saint-Pourçain sur-Sioule; Nèze Jean agriculteur à Vitray; Toussaint Ferdinand, marchand de vins à Montluçon.

Jurés supplémentaires MM. Verrois Ernest, négociant à Moulins; Freslier Pierre, fermier à Toulon; Ratelot Gustave, marchand de cycles à Moulins; Galice Emile, quincaillier à Moulins.

MINISTRE DU TRAVAIL

Sont nommés chevalier de la Légion d'honneur MM. Darfour, président de la Chambre de commerce de Moulins; Moisson, préfet de l'Allier.

ARRESTATION D'UN MARAUDAEUR

MOULINS, 15 janvier de notre correspondant particulier, par téléphone. — La police a arrêté Joseph Joullia, qui avait été condamné à 6 mois de prison par défaut, par le tribunal de Moulins, pour vol de pommes de terre chez un cultivateur de Bressolles.

Les Conférences bourbonnaises. — La prochaine conférence sera donnée, mercredi prochain, le 17 janvier à 17 heures précises, salle du Club américain, par M. Georges Bruel, administrateur en chef des colonies sur le sujet suivant : « Les régions économiques et la Bourbonnais » (avec projections).

A LA CORRECTIONNELLE

Audience du 14 janvier 1922

Antoine Dupuis, 41 ans, de Vichy, et Etienne Remondin, 33 ans, de Vichy, pour coups et blessures, 16 fr. d'amende chacun.

Marie Didier, épouse Carton, 33 ans, de Lapeyrie, qui a fait voyager son enfant sans billet, 16 fr. d'amende.

Etienne Remondin, 33 ans, de Vichy, pour outrages à agents et ivresse, 48 heures de prison et 5 fr. d'amende.

Le même, pour rébellion et ivresse, mêmes peines.

Marie Sauvestre, épouse Palavayau, 30 ans, de Brugheas, qui vendait du lait mouillé d'eau, 16 fr. d'amende.

Eudoxie Bezon, 47 ans, de Saint-Yorre, qui a commis plusieurs outrages publics à la pueuse, dans la commune de Saint-Yorre, est condamné à 6 mois de prison.

STATISTIQUE DE L'ANNEE 1921

Naissances, 120; décès, 151; mariages, 63; divorces, 5.

Etat-civil du 7 au 14 janvier : Mariage. — Jean Ducher, 39 ans, et Marie Charrel, 36 ans.

Décès. — Sylvie Gilbert, veuve Martin, 87 ans.

GANNAT

Etat-civil : — Alix Raoul Jean Bidet; — Lucien Roger Barthélémy.

HYDES

Vol. — Dans la nuit du 9 au 10 courant, des renards à deux peaux, que l'on suppose être des nomades, ont dérobé, sous le toit d'un coq, à M. Jean Mavel, 42 ans, tailleur à Hydes.

CHER

Le maire de Saint-Amand prend des mesures contre l'épidémie de rage

Le maire de la commune de Saint-Amand. Vu les lois, etc. Considérant que des cas de rage sont signalés. Qu'il importe de prescrire des mesures de nature à protéger la sécurité et la santé des habitants.

Arrête : Pendant une durée de six semaines, à partir de la publication du présent arrêté, la circulation des chiens est interdite à moins qu'ils ne soient tenus en laisse ou muselés.

Il est interdit pendant le même temps, aux propriétaires, de se dessaisir de leurs chiens ou de les faire courir en dehors de la commune si ce n'est pour les besoins de la commune.

Toutefois peuvent être admis à circuler librement, mais seulement pour l'usage auquel ils sont employés, les chiens de berger ou de bouvier, ainsi que les chiens de chasse.

Les chiens trouvés sur la voie publique ou errants, non réclamés, seront abattus dans les 48 heures.

SAINT-AMAND-MONTROND

Arrestation. — Fernand Vannemarck, âgé de 19 ans, journalier à Saint-Amand, objet d'une contrainte par corps pour bris d'objets d'utilité publique, entrave à la liberté du culte et tapage nocturne, vient d'être arrêté par la gendarmerie de Saint-Amand et écroué à la maison d'arrêt de cette ville pour y purger une peine de 40 jours d'emprisonnement.

Les trois ans pions. — Le commissaire de police rappelle l'arrêté municipal interdisant la circulation à bicyclette sur les trottoirs et places de la ville.

Tout contrevenant sera poursuivi.

Une affaire d'infanticide à Jouet-sur-l'Aubois

SAINT-AMAND-MONTROND, 15 janvier (de notre correspondant particulier). — Le parquet de Saint-Amand s'est transporté vendredi dernier à Jouet-sur-l'Aubois, pour enquêter au sujet d'un infanticide.

L'inculpée, une fille Martinot, qui a donné la mort à son enfant, serait accouchée dimanche soir.

Elle n'en est pas à son coup d'essai, elle a déjà comparu devant la cour d'assises pour un infanticide précédent.

BOURGES

LIGUE FRATERNELLE DES ENFANTS DE FRANCE

Le 17 janvier, soirée cinématographique salle du Grand Palais au profit de la « Goutte de Lait ». On y donnera « Cendrillon », un des plus beaux films de 1921.

Orchestre sous la direction de M. Granger. Prix des places : 5 fr.; 3 fr. 50; 2 fr.; 1 fr. 50. Faites une bonne œuvre et passez une soirée agréablement en allant voir Cendrillon, le 17 janvier.

Le temps. — Température nuit la plus basse, - 8°; température jour à 13 heures, - 2°; hauteur barométrique à 13 heures, 757 mm; précipitations pour lundi : la tendance à pluie ou neige annoncée hier, s'accroît avec température moins froide.

Observations de M. l'abbé Moreaux. Assistance. — Le député-maire de la ville de Bourges fait connaître que le paiement des allocations d'assistance aura lieu à la salle des Syndicats, rue Michel-de-Bourges, les 18 et 19 courant, le matin de 9 à 11 heures et le soir de 13 h. 30 à 15 heures.

MOROGUES Défait d'éclairage. — Les gendarmes ont verbalisé contre Jacques Millet, 61 ans, journalier au Godoy, qui conduisait la nuit une voiture non pourvue d'une lanterne allumée.

POISEUX Services télégraphique et téléphonique. — Les services télégraphique et téléphonique fonctionneront à partir du 16 janvier 1922, dans la localité de Poiseux (commune de Saint-Georges-de-Poiseux).

La taxe réduite de 50 centimes par unité de conversation sera applicable aux communications téléphoniques échangées entre Poiseux et les localités situées dans les cantons de Saint-Amand-Montrond et de Sautzais-le-Potier.

SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX

LES REVENANTS... VIVANTS

De temps à autre le Moulin de Baconnen reçoit le visite de certains gars qui opèrent à la façon des « Revenants ». Les visiteurs nocturnes tirent des coups de fusil à la porte de l'habitation de Mme Renaud, âgée de plus de 80 ans, pour effrayer cette octogénaire ainsi que les gardiens dont elle a cependant soin de s'enlever. Les poules et les lapins qui n'étaient pas habitués à tant de bruits, se sauvent à travers champs. Ces farceurs s'en prennent même à la toiture de cette vieille case pour mieux faire croire aux mauvais esprits.

Une plainte a été déposée par la dame Renaud et il faut espérer que la police va mettre rapidement bon ordre aux amusements de ses persécuteurs.

VERZON

Etat-civil : — Naissances. — Odette Gauthier, 23 ans; — René Balonges. — Décès. — Yvonne Raveau, 28 ans; — Arne Lavergne, 37 ans; — F.B. Sancher, 57 ans.

VERZON-VILLAGES

Naissance. — France Jouannet. Décès. — Maurice Gaulton, 26 ans; — François Leblanc, 72 ans; — Simonet (enfant mort); — Edme Barbier, 70 ans.

VERZON-BOURGNEUF

Etat-civil : — Jean Magnon. Naissance. — Marie Roussel, 43 ans. Décès. — Marie Roussel, 43 ans.

VINON

Défaut de carte d'identité. — Antonio Barbero, 34 ans, sujet espagnol, bûcheron, en résidence à Vinon, fut l'objet d'un procès-verbal pour défaut de carte d'identité.

SAONE-&-LOIRE

CORRECTIONNELLE DE CHAROLLES

L'affaire Schulteis

Un des inculpés écroué un an de prison, deux autres, 6 mois.

Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes, dans son audience du 14 janvier :

Etienne Richelet, 41 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, 8 mois de prison pour mendicité et défaut de carnet anthropométrique.

Louis Jureidou, 30 ans, chiffonnier à Saint-Romain-sous-Gouindou, 15 jours de prison pour vol d'une brochette, commis à Gray-le-Noble.

Georges Pottin, 39 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, 6 mois de prison avec sursis, pour abus de confiance d'une somme de 1.000 francs au préjudice de M. Brenot, à la Motte Saint-Jean.

Clementine Folliquet, veuve Schulteis, 50 ans, journalière, sans domicile fixe, 1 an de prison pour recel de divers objets mobiliers, frauduleusement soustraits par André Schulteis, dans l'arrondissement de Charolles, dans le courant de l'année 1921.

Henri Fournier, 29 ans, et Armande Schulteis, 20 ans, journaliers, sans domicile fixe, chacun 6 mois de prison avec sursis pour recel de vins, feuillages, jambons et vêtements frauduleusement soustraits par André Schulteis, dans la région de Bourbon-Lancy.

Le tribunal a disjoint l

HERNIEUX

C'est parce que la hernie est une infirmité SÉRIEUSE

QU'IL FAUT porter un appareil SÉRIEUX.

N'accordez donc votre confiance qu'à un SPECIALISTE qui la mérite ; exigez des preuves, des garanties.

Renseignez-vous !

Et alors vous apprendrez que dans toute la Région du Centre

Les Etablissements TELLET-GILBERT

7, rue Saint Etienne, 7 (près la place Guy-Cochin, NEVERS)

SONT SEULS BANDAGISTES SPECIALISTES

Dans l'intérêt de votre bourse et surtout de votre Santé, n'achetez donc aucun APPAREIL, avant d'avoir rendu visite à ces éminents spécialistes herniaires dont plus de 30 années de pratique affirment la compétence.

Contention absolument garantie

Pour les Dames, les applications sont faites par Mme TELLET, sage-femme de la Faculté de Médecine de Paris.

BAS à VARICES - CEINTURES ABDOMINALES ET SANGLES DE TOUS MODELES

CONSTRUCTION D'APPAREILS D'ORTHOPEDIE

TOUS LES SAMEDIS DISTRIBUTION DE BALLONS A TOUT ACHETEUR

DOCKS DE NEVERS

Pour acheter à bon escient documentez-vous.

Consultez dans toutes nos Succursales nos:

PRIX-COURANT A

9 JANVIER 1922

PRIX-COURANT B

9 JANVIER 1922

Ils vous donneront nos derniers prix tous EN BAISSÉ

Adressez vos réclamations aux

DOCKS DE NEVERS

Pépinières Desfossé-Maunay

LA CHARITE (Nièvre)

TOUS VEGETAUX DE PLEIN AIR

ARBRES FRUITIERS, FORESTIERS ET D'ORNEMENT

ARBUSTES - ROSIERS

PLANTS POUR BOISEMENTS ET CLOTURES

Catalogue franco sur demande

BON OUVRIER BOULANGER

non marié muni de bonnes références.

S'adresser à la Société Coopérative d'IMPHY (Nièvre). 1316

CHAUFFEUR

marié, la femme occupée au ménage le matin. Logement libre 1^{er} février. Les deux personnes doivent se présenter.

S'adresser à M. PERRIER, maître de constructions, 9, boulevard de la République, NEVERS. 1466

PALEFRENIER

ayant une tournée établie de préférence.

LARUE, à GUIPY (Nièvre). 1381

Voyageur

en titre, pouvant assurer un chiffre d'affaires, est demandé par la Grande Distillerie ROLX et TURIN, à Limoges. 1401

DIVERS

Grande compagnie d'assurances de 1^{er} ordre, accidents, incendie, mortalité du bétail.

DEMANDE AGENT GENERAL pour les villes de Clamancy, Cosne, Corbigny, Prémy, Luz, Montsauche, Château-Chinon, Vichy, Moulins, et Montluçon.

Ecrire : JOUQUET, Inspecteur à CHAROLLES (S.-M.). 1382

On demande, pour Paris

BONNE A TOUT FAIRE de 20 à 30 ans, ayant déjà servi, sachant faire un peu de cuisine. Références exigées. Gr. réf. élevées.

S'adresser : NEVERS, 27, rue du Rempart au 2^e.

OCCASION

A vendre BEL HARMONIUM marque « RODOLPHE », état neuf.

S'adresser au bureau du journal. 1344

POUR TROIS FRANCS, vous pouvez avoir un SUPERBE VÉTEMENT EN GABARDINE IMPÉRENABLE, pour homme ou dame. Ecrire aux Vêtements ELY, 7, rue B. de St-Pierre, La Havre. 4240

IMPORTANTE USINE DE CHARRONNAGE DU CENTRE

DEMANDE BONS OUVRIERS

Charrons et Forgerons

En voitures Travail assuré et bien rémunéré

Établissements LALU SAINT-FLORENT-SUR-CHER (Cher)

Suis acheteur de CHÈVRE DE NEVRE de 4 à 5 mètres environ.

Faire offre : M. MITTAIN, rue de la Chaussade, n° 2 Nevers. 1436

Bonneterie en gros demande BON REPRESENTANT

ayant références J. DECOUCHELLE, Vendôme. 1429

VINS DU CENTRE ET DU MIDI Quinquinas et Vermouths de marque

CIDRE DE NORMANDIE Eaux minérales : Vals et St-Yorre. - Gros, Demi-gros.

La Maison demande des Représentants et Voyageurs. S'adresser aux Etablissements de PRESLE, par Cosne (Nièvre). 1430

MONSIEUR 35 ans, très actif, référence commerciale 1^{er} ordre, recherche

EMPLOI INTERESSÉ dans affaire sérieuse, offrant toutes garanties, pourrait par la suite devenir associé ou successeur.

S'adresser au bureau du journal. 1435.

LAVEZ, LAVEZ, LAVEZ

vos fosses nasales, matin et soir, avec le doigt mouillé et enduit de savon. Brossez au savon votre langue et vos dents. Sucez au moins, chaque jour, cinq Pastilles Dupeyron et vous éviterez toutes les Infections dont le nez et la gorge sont les portes d'entrée, depuis le banal rhume de cerveau, le vulgaire mal de gorge jusqu'à la pneumonie, le grippe, le méningite otite-spinale, la grippe, la tuberculose. Les PASTILLES DUPEYRON sont non seulement préventives mais curatives de la Toux, des Maux de gorge, Laryngites, Enrouements, comme l'ont démontré les attestations suivantes : M. Georges PLANCHON, 22, Cité Keller, à Aulnay (Seine) (Deux) (Depuis 9 mois, oppression continue, augmentant à certaines heures et aux changements de temps, guéri en 2 mois. Attest. du 28 mars 1921). M. Et. TOURNAIRE, à Terny (Savoie-Alpes) (Rhume et Laryngite datant de quelques semaines, guéri en 3 semaines. Attest. du 20 mars 1921). M. V. PARISET, 26, Rue de la République, à Darney (Vosges) (Toux quinteuse avec excruciations dures et douloureuses thoraciques datant de quelques semaines, guéri en un mois environ. Attest. du 18 fév. 1920). M. Agn. BONVALET, 26, Rue Gambetta, à Roissy (Nord) (Oppression, picotements de la gorge depuis 4 mois, guéri en 2 mois. Attest. du 9 fév. 1921). M. Alce. BREZOU, Rue Bonaparte-Boissier, à Douze (Nièvre) (Laryngite très prononcée, picotements de la gorge, digestions difficiles, depuis 7 mois, guéri en 6 mois. Attest. du 9 février 1921). M. Louis MOY, 21, Rue Normande, à Verres (Seine) (Bronchite, toux, crachats et toussil beaucoup, depuis 6 ans, guéri en 6 mois. Attest. du 16 mars 1921). M. Félix BOURET, à Frametout (Ardenne) (Grippe avec douleurs dans la tête et les reins, guéri en 2 mois environ. Attest. du 18 mars 1921). M. Paul André AVOINE, au Hammet-d'Athény, sur le Désert (Marne) (Rhumes et grippe répétées, arrêtés en 3 ou 4 jours. Attestation du 31 mai 1921).

Les PASTILLES DUPEYRON garanties sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco domicile contre 3 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYRON, 4, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son Brévet sur les Infections par les Voies Respiratoires et son Questionnaire pour Consultations gratuites par Correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 8, Square de Messine (Paris), de 10 h à 11 heures et de 14 h à 16 heures. Attestation du 31 mai 1921.

Moteurs industriels et groupes électrogènes

C. L.

entièrement blindés, assurant un travail régulier, même dans les plus mauvaises situations. Economiques et très accessibles, peu encombrants et silencieux, de 3 à 16 HP. pour toutes applications, s'adresser :

S'adresser Garage BERTIN

31, rue de Meùsse, NEVERS (Nièvre) tel. 3-04. (4)

CRI D'ALARME

SOIGNEZ VOTRE ESTOMAC



DOCTEUR DE COCK

Quantité de remèdes et de spécialités diverses n'apportent qu'un soulagement momentané. Et le mal revient bientôt plus violent. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas été atteint dans sa cause. Et le danger est là qui vous menace, si vous n'y prenez garde, de diabète, d'albuminurie, de neurasthénie, d'appendicite, voire d'ulcère et de cancer.

Ce qu'il importe d'obtenir, ce n'est pas la dissipation passagère de la souffrance du moment, c'est une guérison efficace radicale qui a fait ! Les Poudres de Cock vous fournissent et remède souverain, ce remède sauveur. Pourquoi ? Parce que les Poudres de Cock pratiquent réellement l'hygiène de l'estomac et de l'intestin, si étroitement unis pour rendre utile l'alimentation humaine.

Avec les Poudres de Cock, tous les aliments sont digérés, ils sont assimilés, ils créent du sang, des forces, de la vigueur et de la vie.

Pour guérir une maladie de l'estomac jusque dans ses plus profondes racines, une gastrite, dyspepsie, gastralgie, dilatation, une entérite, une gastro-entérite, une colite muco-membraneuse ; pour empêcher sûrement ces maladies de dégénérer en anémie, neurasthénie, diabète, albuminurie, appendicite, ulcère et cancer, prenez avant ou après chaque repas un caduc de Poudres de Cock. Les Poudres de Cock vous rendront l'appétit, vous feront digérer et vous délivreront, pour toujours de toutes les misères physiques et morales qui assombrissent votre existence, parce que les Poudres de Cock vous donneront un bon estomac. Ayez soin d'exiger la vraie marque Poudres de Cock à 5 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies ou à défaut contre mandat poste adressé au Laboratoire des Poudres de Cock, à Jeumont. 4 boîtes, 22 frs.

A tous les Lecteurs

Il est offert, pendant tout le mois seulement

LE SUPERBE CADRE

réjoint, en bois massif façon noyer ciré largeur de baquette 5 cent., grands ex-cieuses 44x50, encadrant un MAGNIFIQUE PORTRAIT de famille 35x42 cent., finement retouché et d'une ressemblance parfaite.

Tous frais compris rendu franco 22 fr.

Valeur réelle 50 francs

Adressez ou apportez vos petites photographies à reproduire au SERVICE DES PORTRAITS, 10, rue Saint-Etienne (premier étage), NEVERS.

Nota. — Il ne pourra être vendu plus de DEUX portraits par famille.

- DROGUERIE, COULEURS & VERNIS -

PRODUITS CHIMIQUES - BROSSERIE - ÉPONGES

FIXALO

Peinture à l'eau, en Poudre, toutes nuances, Lavable

S'emploie sur tout, Partout

CHARMETTE & POUPET

1, Avenue Georges-Clemenceau - NEVERS

Téléphone 0-09

AGENCE LACROIX

(ancienne Agence Vion)

22, rue du Commerce, Bourges

1^{er} avis de cession

Suivant acte sous signatures privées en date du 10 janvier 1922, Mlle Louise LAPALUS a vendu à M. Antoine VÉRY, époux de Mme Marie TIXIER, le fonds de commerce d'épicerie et mercerie connu sous le nom « d'Épicerie Nouvelle », quelle exploitait à Pougues-les-Eaux, route Nationale.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être faites à Pougues-les-Eaux, route Nationale, au siège du fonds cédé, entre les mains de M. VÉRY, acquéreur, dans les dix jours qui suivront la 2^e publication du présent avis. 5419

MAISONS A VENDRE

libre de location.

S'adresser à M. COUTURIER architecte expert, 36, rue Saint-Benoit, à Nevers. Téléphone 1-77 320

VENTES

Camion PANHARD

Moteur d'Amber-Phénix, 3 tonnes, état de marche.

Remorque état de neuf, 3 tonnes. Occasion. — Prix très avantageux.

M. et Mme MEUNIER-JOLY, à Lavault, par Saint-Benoit-d'Azay (Nièvre). 1417

CHEVRONS POTEAUX DE SAPINS

et un RÉSERVOIR en tôle. Contenance, 1.400 litres environ.

S'adresser à M. MARTIN, 24, rue du Commandant-Barat, Nevers. 1418

JUMENT

Munie de certificat d'origine, pouvant convenir pour les courses, baie azezan, âgée de 5 ans, provenant de pur-sang Anglais.

S'adresser au bureau du journal. 1434

PERSONNEL

un demande Scieurs

Scierie de Saint-Pierre-le-Moillier, demande un SCIEUR circulaire pour Saint-Pierre, et un autre pour Dompierre-sur-Nièvre. Bons salaires. 1037

Baume Tue-Nerf Miriga

Guérison inflexible des MAUX DE DENTS

C'est la seule préparation qui guérit les Maux de dents en quelques minutes. Prix : 4, 75 le flacon, toutes pharmacies. Extrait n° contre 5 fr. adressés à P. GIRAUD, Pharm., 128, Grande Rue, LYON-OUILLINS.

BERNAMONT, Déposit., 7, rue du Commerce, Nevers

CABINET PICARD

34bis, Av. Georges-Clemenceau NEVERS

VENTE LOCATION GERANCE D'IMMEUBLES FONDS DE COMMERCE

AVIS AUX CHASSEURS

Après une année de chasse, quel est le fusil qui n'a pas quelque chose à faire. Il n'y en a pas. Tout au moins un très grand nettoyage (par un spécialiste) s'impose, sinon invariablement l'arme s'abîme.

N'attendez donc pas, confiez vos armes

André GAUTIER

ARMEUR

2, Rue La-Fayette, NEVERS

qui vous dira ce dont vos fusils ont besoin. Il profitera de la morte saison pour les recevoir et les réparer très soigneusement.

Les Réparations étant faites par lui-même

Téléph. 1-69 sont absolument garanties

TOILES - SACS - BACHES - FICELLES

Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC

Comptoir de l'Industrie du Jute

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs

12, Rue du Rempart, NEVERS

A. LEBRICHE, directeur

SACS POUR TOUTS USAGES - TOILES D'AMÉLIORÉMENT EN 100 cm - EMBALLAGES - SANGLES

COUVREZ VOS VOITURES

Avec les Bâches du COMPTOIR DE L'INDUSTRIE DU JUTE

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Julier-Nevers

VENTE ET LOCATION

SCIERIES

Menuiseries

- FORGES ET CHARRONAGES -

Pour tous vos

ACHATS ET RÉPARATIONS

Consultez-nous

ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements. -- Agents pour

SCIÉS A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

SCIÉS A RUBAN CIRCULAIRES A CHARIOT RABOTEUSES ET DEGAUCHISSEUSES TOUPEES, MORTEAISEUSES, PERCEUSES Lames de sciés et outillages à bois LIVRAISON RAPIDE REPONSES IMMÉDIATES DEVIS GRATUITS

RÉPARATIONS - MISE AU POINT des machines à bois de toutes marques par Ouvriers spécialistes.

Usines DAGUIN

16, RUE DE LA CHAUMIÈRE, A NEVERS

PRODUITS D'ESPAGNE ET DE TOUTS PAYS

Arrivages tous les jours des Pays de Production GROS - 0 - DETAIL

ORANGES - MARRONS - FRUITS SECS - MANDARINES CITRONS - BANANES - ANANAS - GRENADES PRIMEURS - PECHES - ABRICOTS - TOMATES MELONS - BAISINS LIQUEURS TOUTES MARQUES

Ancienne Maison MIRO

M. OLIVER

60, Rue du Commerce, NEVERS

Livraisons à domicile Téléphone : 4-80. Expéditions à 150 kilomètres à la ronde

Maison Spéciale d'Orthopédie

La seule à Nevers et dans la région. — 30^e Année d'existence

ATELIER DE FABRICATION - CABINET SPECIAL D'APPLICATION Bandages herniaires de tous systèmes. Ceintures abdominales de tous modèles Corsets médicaux - Corsets de maintien - Corsets de toilette (Modèles spéciaux recommandés par le Corps médical.) Fabrication sur mesure de tous les appareils d'orthopédie CHAUSSURES ORTHOPEDIQUES - BAS A VARICES

TH. ARCHIMBAULT

HERBORISTE BANDAGISTE SPECIALISTE

30 et 32, rue du Commerce et Place Mancini - NEVERS

Fabrique de Paletots de Chèvre Suisse

PREVOST-MARECHAL

Fourreur

12, Rue Saint-Martin - NEVERS Téléph. 1-42

Le plus grand choix Cravates, Echarpes, Mantelets et Manchons Hermine, Zibeline, Pékans, Skungs, Putois, Renards, etc.

VÊTEMENTS DE D MES, Modèles Riches

Chevreau, Loure, Taupe, Castor, Astrakan Karakul

PAPILLON NOIR

Le demander PARTOUT